



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance :

Gestionnaire du relais petite enfance :

Période contractuelle :



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance	4
2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet	5
2.1. Les moyens humains :	5
2.2. Le planning et les actions :	6
2.3. Les locaux	7
2.4. Le matériel	8
3. Le contexte territorial du Relais	9
4. La formalisation du projet	13
4.1. L'information et l'accompagnement des familles	13
➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire	13
➤ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne	15
➤ Le guichet unique d'information (mission renforcée)	16
➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels	17
➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur	19
4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels	20
➤ Informer les professionnels sur le métier	20
➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr	22
➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels	24
➤ Organiser des ateliers d'éveil	25
➤ L'analyse de la pratique (mission renforcée) :	26
➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels	27
➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels	29
➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel	31
➤ La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :	33

PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du Relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du RPE, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le RPE bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais :
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE Place Gérard Nevers 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
Numéro(s) de téléphone : 06.74.96.75.23
Adresse électronique : rpe@villebon-sur-yvette.fr
Date de création : 1er octobre 2015.

Gestionnaire :
Nature juridique : Mairie de Villebon-sur-Yvette
Adresse : Place Gérard Nevers 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Alexia DAKHLIA
Coordonnées de contact : 01 69 93 56 46

Communes et intercommunalités couvertes par le relais
CHAMPLAN
VILLEBON SUR YVETTE
VILLEJUST

2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais	
Nom - Prénom	Colette TINTURIER
Date d'embauche	01/10/2015
Formation initiale	Educatrice de jeunes enfants
Expérience(s) professionnelle antérieure	*EJE en crèche familiale (8 ans : 2007/2015) *Auxiliaire de puériculture en EAJE (10 ans : 1997/2007)
Durée de travail hebdomadaire au Relais	37h30
Formation continue envisagée	

Fiche de poste – Annexe 1

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'etp.

Aucun projet d'embauche n'est actuellement à l'ordre du jour.

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du relais			
Fonction	-	-	-
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)	-	-	-

2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	8h45-12h45 GA (4h)	8h45-11h45 AN (3h)	8h30-11h30 AN (3h)	8h30-11h30 AN (3h)	8h30-12h AN (3h30)
	13h30-17h30 GA (4h)	11h45-12h45 AP (1h)	11h30-12h30 GA (1h)	11h30-12h30 AP (1h)	12h-12h30 GA (30 mn)
	17h30-19h AP (1h30)	13h30-16h30 GA (3h)	13h15-16h AP (2h45)	13h15-17h AP (3h45)	
		16h30-19h AP (2h30)			
Total/37h30	9h30	9h30	6h45	7h45	4h

AN= Animation (Temps collectifs et animations en présence des enfants)

GA= Gestion Administrative (Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc.))

AP= Accueil du Public (Accueil physique et/ou téléphonique et/ou par visioconférence des familles, entretiens individuels ou temps collectifs et réponses par mail aux demandes)

Accueil physique et/ou téléphonique et/ou par visioconférence des professionnels, entretiens individuels ou temps collectifs et réponses par mail aux demandes)

Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et/ou téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	12h30	1/3= 33.3%
Accueil physique et/ou téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes		
Temps collectifs et animations en présence des enfants	12h30	1/3= 33.3%
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	12h30	1/3= 33.3%
Autre(s) (préciser)	-	-

Le nombre d'heures / semaine valorise le travail de l'ensemble des animateurs ou salariés qui travaillent au sein du Relais.

Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : OUI NON-x

Si NON, préciser s'il est prévu que le Rpe soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ?

Depuis 2023, le Relais Petite Enfance s'est positionné comme la première porte d'entrée pour les familles en recherche d'un mode d'accueil. Cette orientation stratégique vient renforcer le rôle d'information, d'accompagnement et d'orientation du RPE auprès des parents du territoire.

La prochaine étape, envisagée dans le cadre de la future période d'agrément, consistera à obtenir l'habilitation du RPE afin de pouvoir traiter les demandes de mode d'accueil déposées en ligne via le site monenfant.fr.

2.3. Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose à minima des espaces suivants :

- *Le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;*
- *Un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).*

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc..). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI ☐ NON-X

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	X	
... est intégré dans un autre équipement Si oui précisez lequel : Maison de l'enfant et de la famille à Villebon-sur-Yvette / Espace « La belle étoile à Villejust ».	X	
... a une signalétique	X	
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	X	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	X	
... dispose d'une salle de réunion	X	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	X	
... autre : décrire (tout autre espace dédié au relais comme par exemple espace Snoezelen, potager etc...)	Espace de motricité	

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

Le Relais Petite Enfance dispose de plusieurs sites, chacun équipé de locaux parfaitement adaptés à l'accueil des jeunes enfants et des assistantes maternelles, permettant ainsi un accompagnement de qualité dans un environnement sécurisé et adapté aux besoins de chacun.

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI ☒ NON ☐

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage*
VILLEBON SUR YVETTE	LUDOTHEQUE rue J. Brel	Animation
VILLEBON SUR YVETTE	MEDIATHEQUE Place DU 8 MAI 1945	Animation
VILLEBON SUR YVETTE	MEF rue J. Brel	Animation
VILLEBON SUR YVETTE	EHPAD 24 rue Baron de Nivière	Animation
VILLEBON SUR YVETTE	CONSERVATOIRE 105 rue des Maraîchers	Animation
VILLEBON SUR YVETTE	RPA 2 rue Joachim-du-Bellay	Animation
VILLEJUST	Salle « A la belle étoile »	Animation
CHAMPLAN	4 chemin du moulin par le bas	Animation
CHAMPLAN	4 chemin du moulin par le bas	Bureau/rdv individuels

**précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)*

2.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	☒	☐
... un téléphone portable	☒	☐
... un ordinateur fixe	☐	☒
... un ordinateur portable	☒	☐
... un photocopieur	☒	☐
... une imprimante	☒	☐
... un accès à internet	☒	☐
... un logiciel de gestion	☒	☐
... une adresse électronique	☒	☐
... matériel pédagogique et d'animation	☒	☐
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	☒	☐
... un véhicule	☒	☐

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles :

Aucune acquisition de matériel n'est prévue à ce jour.

3. Le contexte territorial du Relais

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

La création du Relais Petite Enfance intercommunal résulte d'une volonté commune des élus de Champlan, Villebon-sur-Yvette et Villejust, qui ont souhaité en 2015 mutualiser leurs moyens humains et matériels afin de proposer un service de proximité dédié à la petite enfance.

Ce service intercommunal est implanté sur les trois communes, garantissant une accessibilité équitable pour l'ensemble des habitants.

Il vient compléter l'offre existante à Villebon-sur-Yvette, en particulier les crèches municipales, et constitue un service de la petite enfance pour Champlan et Villejust, contribuant ainsi à un accompagnement renforcé des familles et des professionnels de l'accueil individuel sur l'ensemble du territoire.

Décrire en quelques lignes le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

Le territoire du RPE bénéficie d'une offre d'accueil du jeune enfant structurée, diversifiée et complémentaire, répondant aux besoins des familles. Celle-ci s'appuie sur :

- 2 crèches d'entreprise
- 4 crèches municipales
- 50 assistantes maternelles agréées.

Il s'inscrit dans un environnement éducatif et de loisirs comprenant :

- 6 groupes scolaires
- Un centre de loisirs par commune.

Dans le champ de la parentalité, les familles peuvent également s'appuyer sur un ensemble d'équipements culturels et éducatifs : Bibliothèques/médiathèques, ludothèque, conservatoire et Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

Malgré cette offre, plusieurs enjeux prioritaires ont été identifiés :

1. Une multiplicité d'offres :

Les familles sont souvent confrontées à une diversité d'informations et d'acteurs, sans repère clair pour les accompagner dans leur recherche de mode d'accueil ou dans leurs questionnements liés à la parentalité.

Proposition :

- Positionner le RPE comme la première porte d'entrée pour les familles,

- Recentrer au sein du RPE les demandes d'informations des futurs parents et leur accompagnement personnalisé.

2. Une augmentation du nombre de familles en situation de précarité :

Les entretiens individuels ont mis en évidence une hausse du nombre de foyers à faibles revenus, y compris des bénéficiaires du RSA, ainsi qu'une proportion importante de familles monoparentales.

Proposition :

- Renforcer les partenariats avec les CCAS et les MDS,
- Mettre en place un accompagnement spécifique pour aider ces familles à trouver et financer un mode d'accueil adapté avec l'association « la balle au bond ».

3. Une offre d'accueil individuel élevée entraînant une baisse d'activité des assistantes maternelles

Le territoire présente un taux de couverture élevé en matière d'accueil individuel, ce qui conduit à une diminution de la demande pour certaines assistantes maternelles, générant des périodes d'inactivité.

Proposition :

- Organiser des portes ouvertes dans les locaux du RPE
- Valoriser le métier et les disponibilités des assistantes maternelles auprès des familles.

4. Une baisse du nombre de candidats à l'agrément d'assistante maternelle.

On constate une diminution significative des vocations, phénomène observé localement, mais aussi au niveau départemental et national. L'évolution des conditions d'obtention de l'agrément (épreuves, délais, résultats) constitue un facteur explicatif.

Propositions :

- Promouvoir le métier à travers des événements grand public (portes ouvertes, forums...),
- Accompagner les candidates à l'agrément sur les plans juridique, administratif et pédagogique afin de sécuriser leur parcours et renforcer leur engagement.

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la Ctg, du Sdsf ou autres) :

Le RPE est intégré à la CTG des trois communes : Champlan/ Villebon-sur-Yvette/Villejust.

Intitulé de l'action : Guichet unique du Relais Petite Enfance.

Contexte et constats :

Le territoire du RPE intercommunal (Champlan, Villebon-sur-Yvette, Villejust) bénéficie d'une offre diversifiée de modes d'accueil et de services d'accompagnement à la parentalité.

Cependant, les futurs parents ne disposaient d'aucun lieu ressource centralisé pour les aider à

comprendre et choisir les solutions adaptées à leurs besoins.

Les trois communes ont donc confié au RPE la mission de devenir ce guichet unique d'information.

Objectifs opérationnels :

- Informer les familles sur les différents modes d'accueil (collectifs et individuels) disponibles sur le territoire.
- Orienter vers les structures de soutien à la parentalité : LAEP, ludothèque, médiathèque, PMI, etc.
- Rompre l'isolement des parents en facilitant l'accès à des services de proximité.
- Valoriser l'accueil individuel et le métier d'assistante maternelle.

Descriptif de l'action :

Les familles en recherche d'un mode d'accueil sont orientées vers le RPE, où elles peuvent bénéficier :

- D'un rendez-vous individuel ou collectif, en visio ou en présentiel.
- D'une présentation structurée via un support PowerPoint, exposant les différents services, leurs coordonnées et les modalités d'inscription.
- De l'envoi par mail du support à l'issue de la rencontre, pour faciliter la mémorisation et les démarches.

Population cible :

Parents ou futurs parents des trois communes du RPE.

Partenaires mobilisés :

- Services municipaux : Accueil – Information – Relations Publiques, Communication, Pôle Petite Enfance.
- CAF, PMI, RPE intercommunal.

Partenaires financeurs :

- CAF (Pso et bonus territoire CTG)

Subvention des 3 communes

- Villebon-sur-Yvette : 50
- Champlan : 25
- Villejust : 25

Liens avec les dispositifs existants

- COG 2018-2022, CPOG, SDAF
- Plan de communication des trois communes
- Structures partenaires : crèches municipales, LAEP, médiathèques, ludothèques, PMI.

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du Rpe dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Le RPE participe activement aux instances locales de coordination, telles que les réunions de coordination, le comité d'attribution des places ou encore les réunions liées au schéma de développement de l'accueil du jeune enfant. À travers ces rencontres, il apporte une connaissance fine du terrain, notamment sur les besoins des familles et les réalités des assistantes maternelles. Le RPE contribue ainsi à l'élaboration de projets adaptés au territoire et renforce le lien entre les différents acteurs de la petite enfance.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements de son territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

Depuis son ouverture, le RPE a progressivement mis en place des projets en collaboration avec d'autres services communaux. Un partenariat avec la médiathèque permet l'organisation de temps de lecture animés par les bibliothécaires. La ludothèque accueille régulièrement le RPE pour des créneaux de jeux libres. Un partenariat avec le conservatoire a également été développé : une dumiste propose aux enfants et à leurs assistantes maternelles des séances chantées autour des instruments de musique du monde. Depuis 2022, le RPE a mis en place un partenariat avec l'EHPAD et la Résidence pour personnes âgées (RPA) de la ville de Villebon-sur-Yvette, dans le cadre d'un projet de rencontres intergénérationnelles.



4. La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d'un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d'actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national.

Le diagnostic des missions consiste à faire l'état des lieux des actions mises en place par le relais et d'en tirer des enseignements/constats afin d'identifier des axes d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles actions à mener.

4.1. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Face à la diversification des modes d'accueil sur le territoire (EAJE municipaux et privés, assistantes maternelles indépendantes), le RPE propose depuis 2022 d'être la porte d'entrée pour les familles à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant. Cela se traduit par la mise en place de rendez-vous, collectifs ou individuels, au cours desquels une présentation des différents modes d'accueil est proposée par l'animatrice du RPE. Ces temps d'échange permettent également de répondre aux questions des familles, notamment sur les démarches administratives ou les prestations sociales liées à l'accueil de leur enfant.	Les familles manquent souvent d'informations claires et centralisées sur les modes d'accueil existants. Le parcours de recherche d'un mode d'accueil peut être vécu comme complexe, notamment pour les primo-parents. Le besoin d'un accompagnement personnalisé est réel pour favoriser un choix éclairé et adapté aux besoins de l'enfant et de la famille. Une meilleure coordination entre les différents acteurs de l'accueil du jeune enfant est essentielle pour fluidifier les parcours et assurer une orientation pertinente.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
La grande majorité des familles à la recherche d'un mode d'accueil, contactent en premier lieu les accueils des trois mairies, qui les orientent ensuite vers le RPE. Dans ce cadre, l'action consiste à inviter systématiquement toutes ces familles à prendre contact avec le RPE afin d'obtenir une information complète, fiable et actualisée sur l'offre disponible sur le territoire (assistantes maternelles, EAJE publics et privés, autres structures d'accueil).	Travail en collaboration avec les différents services : Les accueils des mairies, les services Petite Enfance et les services de communication. Cette coopération permet de garantir une diffusion cohérente et accessible de l'information auprès des familles. Un support de présentation (PPT) sera proposé afin de présenter de manière claire les différents modes d'accueil et le rôle du RPE. Des rendez-vous seront proposés selon plusieurs modalités, pour s'adapter aux besoins des familles : En présentiel, en visioconférence, en individuel ou en collectif.	Meilleure information des familles sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire. Orientation facilitée vers le mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins. Renforcement du rôle de guichet unique du RPE pour la petite enfance. Valorisation du rôle des assistantes maternelles dans le paysage local de la petite enfance.	Toute la période du prochain agrément : 2026-2031 <u>Septembre</u> : actualisation du support de présentation (PPT) <u>Juin</u> : évaluation annuelle et présentation des résultats aux partenaires (Comité de pilotage)	Nombre de familles rencontrées (en individuel et en collectif). Nombre de mises à jour du support de présentation et fréquence de diffusion Nombre de réunions ou actions menées en partenariat avec les services municipaux

Organisation de réunions d'information « Arrivée de l'enfant » en partenariat avec la CAF et la PMI, à destination des futurs parents et des familles. Ces temps collectifs permettent de présenter les différents modes d'accueil du territoire, les démarches administratives et d'accompagner les familles dans leur choix. Ces réunions sont organisées de manière trimestrielle, dans différents lieux en lien avec la petite enfance (RPE, ludothèque, médiathèque), afin de favoriser l'accessibilité et la visibilité du service.	Partenariat avec la CAF et la PMI Mobilisation de l'animatrice du RPE Mise à disposition de salles (RPE, médiathèque, ludothèque) Supports d'information (PPT, Flyers) Outils de communication (affichage, réseaux, relais partenaires)	Meilleure connaissance des différents modes d'accueil et démarches administratives par les familles Accompagnement des familles dans leur choix de mode de garde Renforcement du lien entre familles et structures locales	Toute la période du prochain agrément : 2026-2031	Nombre de réunions organisées Nombre de participants Retours qualitatifs des participants (questionnaires de satisfaction) Nombre de prises de contact avec le RPE à la suite des réunions
--	--	---	--	--

➤ **Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le RPE oriente les familles vers la plateforme pour consulter l'offre locale.	Le RPE joue un rôle clé dans l'orientation des familles vers la plateforme monenfant.fr afin qu'elles puissent consulter l'offre locale d'accueil. Toutefois, plusieurs constats et enjeux émergent : Connaissance partielle de la plateforme par certaines familles, limitant leur accès aux services en ligne.

	Besoin d'un accompagnement personnalisé pour aider les familles, notamment celles éloignées du numérique, à utiliser efficacement monenfant.fr. Rôle du RPE comme interface humaine essentielle, qui complète la démarche numérique en apportant conseils, explications et soutien.
--	---

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Connexion du RPE à la plateforme monenfant.fr, permettant de recevoir directement les demandes des familles déposées en ligne et de proposer un accompagnement personnalisé. (LINF)	Mise en place technique avec la CAF / gestionnaires de la plateforme	Augmentation du nombre de familles accompagnées dans leurs démarches	Toute la période du prochain agrément : 2026-2031	- Nombre de demandes reçues via la plateforme - Nombre de familles accompagnées

➤ **Le guichet unique d'information (mission renforcée)**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
Le relais a fait le choix de s'engager dans la mission de guichet unique d'information tout en mettant en place des actions dans les deux autres missions renforcées. Sur le territoire, la multiplication des modes d'accueil (EAJE publics et privés, assistantes maternelles indépendantes, micro-crèches...) complexifie l'orientation des familles, notamment pour les jeunes parents ou ceux peu familiarisés avec les démarches administratives. Le RPE est régulièrement sollicité par des familles à la recherche d'un mode d'accueil, d'informations sur leurs droits, ou de soutien pour effectuer leurs démarches (contrat, aides CAF, etc.). Il est souvent perçu comme le référent de proximité en matière de petite enfance, même au-delà de ses missions premières. Ce rôle naturel d'intermédiaire et de facilitateur légitime l'engagement du RPE dans la mission renforcée de guichet unique d'information.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Mise en place de la mission renforcée de guichet unique d'information au sein du RPE : accueil et orientation des familles, présentation des différents modes d'accueil, accompagnement aux démarches (CAF, contrats, monenfant.fr), articulation avec les partenaires (commune, EAJE, PMI, etc.).	- Temps dédié à l'accueil personnalisé des familles - Outils de communication : brochures, affiches, site internet, monenfant.fr - Présentation d'un PowerPoint contenant toutes les informations nécessaires concernant les différents modes d'accueil, - Coordination avec les services municipaux et les partenaires. - Mise en place d'un questionnaire de satisfaction	- Accès facilité à l'information pour toutes les familles. - Meilleure compréhension des démarches liées à l'accueil de l'enfant. - Rôle du RPE reconnu comme point d'entrée local pour les familles. - Renforcement du lien avec les partenaires petite enfance.	Toute la période du prochain agrément : 2026-2031	- Nombre de familles accueillies et accompagnées - Nombre de partenariats actifs autour de la mission.

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Il existe un besoin réel de mise en lien entre les familles en recherche d'une assistante maternelle pour l'accueil de leur enfant, et les professionnelles de l'accueil individuel à la recherche d'un parent employeur. Malgré la présence d'une offre disponible sur le territoire, le manque de visibilité des assistantes maternelles et la difficulté d'identification d'un interlocuteur clair freinent la rencontre entre	Les familles à la recherche d'une assistante maternelle ne savent pas toujours vers qui se tourner ni où trouver une liste actualisée des professionnelles disponibles. Elles sont souvent désorientées par le manque de visibilité et de lisibilité de l'offre d'accueil individuel. De plus, une appréhension face à la complexité des démarches administratives (contrat,

l'offre et la demande. De leur côté, les professionnelles expriment aussi le besoin d'être mieux accompagnés et valorisés dans leur recherche de contrats.	déclaration, aides CAF, etc.) constitue un frein à l'engagement dans une recherche active. Ces constats révèlent la nécessité de renforcer l'accompagnement des familles dans leur parcours, de rendre plus accessibles les informations locales sur les modes d'accueil, et de faciliter les premiers contacts entre parents et assistantes maternelles.
--	---

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N °	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mise en place d'un dispositif d'accompagnement renforcé des familles à la recherche d'une assistante maternelle.	-Un rendez-vous d'accueil individualisé avec l'animatrice du RPE pour présenter les étapes clés de la recherche.	-Amélioration de l'accès à l'information pour les familles.	Toute la période du prochain agrément : 2026-2031	Nombre de rendez-vous individualisés réalisés avec les familles.
2	La remise d'un dossier personnalisé	-La liste actualisée des assistant(e)s maternel(le)s disponibles, -Une fiche pratique sur les démarches administratives.	-Facilitation des mises en relation entre parents employeurs et assistant(e)s maternel(le)s. -Réduction de l'appréhension liée aux démarches administratives.	Toute la période du prochain agrément : 2026-2031	Évolution de la fréquentation du RPE par les familles en recherche d'un mode d'accueil.
3	Présentation du rôle du RPE comme interlocuteur ressource pendant toute la durée de la recherche.	Le PADLET : « La gazette du relais »	-Renforcement du rôle du RPE comme acteur central de l'accompagnement des familles. -Dynamisation de l'image du RPE.	Toute la période du prochain agrément : 2026-2031	Nombre de familles ayant contacté le RPE pour leurs démarches administratives
4	Organisation de « Portes ouvertes ». Favorisant la rencontre directe entre les familles	-Mobilisation des locaux du RPE.	-Rencontre facilitée entre les familles et les assistantes maternelles, dans		Nombre de professionnel(le)s valorisé(e)s ou ayant participé aux actions.

	et les professionnelles.	-Etablir un plan de communication en amont, -Création de supports de présentation, -Temps de préparation et de coordination.	un cadre convivial et rassurant. -Amélioration de la visibilité des professionnelles de l'accueil individuel auprès du grand public. -Dynamisation de l'image du RPE en tant que lieu de ressource et d'échanges. -Valorisation du rôle et des compétences des assistantes maternelles, à travers leur participation active.	Toute la période du prochain agrément : 2026-2031	Nombre de participants aux événements "Portes ouvertes" (familles et professionnelles).
--	--------------------------	--	---	---	---

➤ **Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
De nombreux parents employeurs d'assistantes maternelles ou de gardes d'enfants à domicile méconnaissent leurs droits et obligations en tant que particuliers employeurs. Ce manque d'information peut entraîner des situations de non-conformité (contrats incomplets, erreurs de paie, absence d'entretien professionnel, etc.) ainsi que des tensions dans la relation de travail. Malgré la disponibilité de ressources en ligne et d'accompagnements ponctuels (CAF, Pajemploi, Relais Petite Enfance), les parents expriment souvent un besoin d'explication plus personnalisée et concrète, en lien avec leur situation individuelle.	Méconnaissance du cadre légal : de nombreux parents ne maîtrisent pas les bases du droit du travail applicable à l'emploi d'un salarié à domicile (durée de travail, congés payés, rupture du contrat, etc.). Incompréhensions mutuelles : les zones de flou dans le rôle de chacun peuvent entraîner des malentendus ou des conflits entre parents et professionnelles. Besoin d'accompagnement renforcé : les parents sont souvent isolés face à leurs responsabilités, et souhaitent être soutenus dans la gestion administrative et relationnelle de leur rôle. Enjeu de professionnalisation : mieux outiller les parents employeurs, c'est aussi valoriser le métier d'assistante maternelle ou de garde à

	domicile, en assurant des relations de travail plus équilibrées et respectueuses.
--	---

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Mise en place de temps d'information et d'échanges individuels et/ou collectifs à destination des parents employeurs (ou futurs employeurs). Ces temps permettront de mieux comprendre les droits et devoirs liés à leur rôle de particulier employeur, de faciliter la relation de travail avec l'assistante maternelle et d'apporter des réponses concrètes à leurs interrogations.	Ressources humaines : intervention de l'animatrice du RPE. Supports pédagogiques : diaporamas et fiches thématiques. Mise à disposition de locaux adaptés. Partenariat avec Pajemploi/l'URSSAF et la FEPEEM.	Renforcement des connaissances des parents sur leur rôle et leurs obligations. Meilleure qualité des relations contractuelles entre parents et assistantes maternelles. Diminution des situations conflictuelles ou irrégulières signalées. Parents plus autonomes dans la gestion administrative de l'emploi.	Toute la période du prochain agrément : 2026-2031	Nombre de sollicitations ou demandes de rendez-vous en lien avec la thématique. Évolution qualitative perçue (moins de conflits, meilleure anticipation des démarches). Retours des assistants maternels sur les effets observés auprès des parents employeurs.

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

➤ Informer les professionnels sur le métier

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le Relais Petite Enfance (RPE) constitue un espace identifié par les professionnelles de l'accueil individuel – en particulier les assistantes maternelles – comme une ressource accessible	Un besoin constant d'information actualisée et accessible, notamment sur les aspects réglementaires, contractuels et relationnels du métier.

et légitime pour s'informer, échanger et rompre l'isolement souvent lié à l'exercice de leur métier à domicile. Cependant, les besoins en information évoluent régulièrement, notamment en lien avec les réformes législatives, les actualisations de la convention collective, ou encore les questionnements liés à la posture professionnelle, à la communication avec les parents, ou à l'organisation du quotidien. Les nouvelles professionnelles, en particulier, expriment souvent un sentiment de solitude face à la complexité de certaines situations (gestion des plannings, adaptation, conflits...). D'autre part, les professionnelles plus expérimentées recherchent également des espaces d'échange pour confronter leurs pratiques, faire évoluer leur posture ou s'informer sur l'évolution du secteur.	Un isolement professionnel persistant, renforçant le besoin de rencontres entre pairs. Un intérêt croissant pour les échanges de pratiques, les partages d'expériences et la co-construction de repères professionnels. Un enjeu de valorisation et de professionnalisation du métier, via l'animation régulière d'espaces dédiés aux professionnelles.
--	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Informar les candidats à l'agrément sur l'exercice du métier d'assistante maternelle via la participation de l'animatrice du RPE aux RIPA (Réunions d'Information Pré-Agrément) organisées par les MDS de Palaiseau et Les Ulis.	-Plaquettes du RPE. -Présentation du site monenfant.fr -Des RDV individuels	-Meilleure compréhension du rôle, des responsabilités et des conditions d'exercice du métier. - Candidatures mieux préparées et motivées.	Toute la période du prochain agrément : 2026 -2031	Retours qualitatifs des MDS. Nombre de candidatures aboutissant à un agrément
2	Proposer des rendez-vous individuels (présentiel ou visio) pour répondre aux questions	- Outils informatiques pour les rendez-vous à distance - Bureau dédié pour les	- Des professionnelles mieux informées et plus confiantes dans leur rôle.	Toute la période du prochain agrément : 2026 -2031	Nombre de rendez-vous des assistantes maternelles.

3	juridiques, administratives ou professionnelles des assistantes maternelles. Mise en place de temps collectifs réguliers d'information, d'échange et de réflexion à destination des assistantes maternelles, organisés dans les locaux du Relais Petite Enfance. Ces temps visent à favoriser l'actualisation des connaissances, le soutien à l'exercice du métier ainsi que la création de liens entre les professionnelles du territoire.	entretiens en présentiel. - Intervention de l'animatrice du RPE. - Locaux mis à disposition. Supports pédagogiques - Possibilité d'intervention ponctuelle d'experts	- Diminution des erreurs et des situations conflictuelles. - Des professionnels plus autonomes et plus confiants dans leur pratique. - Renforcement du lien social et professionnel entre les assistantes maternelles Réduction du sentiment d'isolement.	Toute la période du prochain agrément : 2026-2031	Taux de participation des assistantes maternelles. Retours qualitatifs sur l'impact perçu dans les pratiques professionnelles.
---	--	--	---	--	--



- Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le site monenfant.fr, géré par la CAF, constitue une plateforme essentielle pour la visibilité des assistants maternels, en permettant la publication de leur profil et de leurs disponibilités d'accueil.	Certaines professionnelles rencontrent des difficultés dans l'utilisation de cet outil, que ce soit lors de la création de leur compte, de la mise à jour de leurs disponibilités, ou de la gestion de leur profil en ligne.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Accompagner les assistantes maternelles qui le souhaitent dans la prise en main et l'actualisation de leur espace personnel sur la plateforme monenfant.fr, en lien avec leur obligation de publication.	-Des rendez-vous individuels au sein du RPE (en présentiel ou en visio). -Un appui technique ponctuel, en cas de difficulté d'accès, de mot de passe ou de navigation. -Temps de travail de l'animatrice du RPE. -Poste informatique disponible dans les locaux.	Assistants maternels capables de gérer de façon autonome leur profil sur monenfant.fr Profils à jour, reflétant plus fidèlement les disponibilités réelles d'accueil. Meilleure visibilité des professionnelles auprès des familles.	Toute la période du prochain agrément : 2026 -2031	Nombre de professionnelles accompagnées. Taux de couverture des assistantes maternelles du secteur ayant un espace à jour sur monenfant.fr

➤ **Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Les assistantes maternelles exercent à leur domicile, de manière isolée, sans collègues de proximité au quotidien. Cette configuration professionnelle limite les échanges entre pairs et peut générer un sentiment d'isolement.	Cette activité induit un sentiment d'isolement. Les professionnelles expriment un besoin fort de reconnaissance et de soutien. L'absence d'espaces d'écoute et d'échange peut impacter la qualité de l'accueil et la motivation des professionnelles.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Mise en place des réunions « Groupes d'analyse de la pratique ».	Collaboration avec une psychologue. Locaux mis à disposition.	Participation régulière d'assistants maternels.	Toute la période du prochain agrément : 2026 -2031	Taux de participation des assistantes maternelles.



Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

➤ **Organiser des ateliers d'éveil**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Depuis son ouverture en 2016, le Relais Petite Enfance propose régulièrement des ateliers collectifs à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent. Des temps festifs réunissant également les parents sont organisés ponctuellement, favorisant ainsi les échanges entre les différents acteurs de la petite enfance.	Ces temps collectifs rencontrent un vif succès auprès des professionnels comme des familles. Ils répondent à un besoin d'accompagnement à la socialisation des jeunes enfants, de professionnalisation des assistants maternels, ainsi que la valorisation de leur rôle auprès des familles. Fort de cette dynamique positive, le maintien et la consolidation de ces ateliers sont envisagés pour la prochaine période d'agrément. L'objectif est de continuer à proposer des temps de qualité, adaptés aux besoins du territoire et aux attentes des professionnels.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mettre en place des activités d'éveil en collaboration avec des intervenants extérieurs et des services culturels des communes.	- Salles mises à disposition par les trois communes. - Partenariats avec intervenants spécialisés (musique, motricité, lecture, etc.).	- Participation active des assistants maternels et des enfants. - Ouverture culturelle et diversité des propositions pédagogiques.	Toute la période du prochain agrément : 2026-2031	- Taux de participation des assistants maternels et des enfants. - Nombre de partenariats mis en place.
2	Prévoir des temps de jeux libres proposés par l'animatrice du RPE.	- Salles mises à disposition par les trois communes. - Matériel pédagogique adapté à l'âge des enfants.	- Favoriser l'autonomie des enfants - Renforcer les liens entre professionnels. - Offrir un espace d'échange de pratiques.	Toute la période du prochain agrément : 2026-2031	Taux de participation des assistantes maternelles et des familles.
3	Organiser des temps festifs annuels pour	Salles mises à la disposition			- Taux de participation

	l'ensemble des usagers du RPE (assistants maternels, enfants, familles).	du RPE par les trois communes.	- Partager un moment convivial. - Renforcer la cohésion entre les différents acteurs. - Mieux faire connaître le rôle du RPE.	Toute la période du prochain agrément : 2026 -2031	des assistants maternels et des familles. - Retours qualitatifs lors des bilans.
--	--	--------------------------------	---	--	--



➤ **L'analyse de la pratique (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée « analyse de la pratique »

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
Le Relais Petite Enfance ne s'inscrit pas dans la mission renforcée « analyse de la pratique ». Néanmoins, afin de répondre aux besoins exprimés par les assistants maternels, il propose la mise en place de temps d'échanges sous forme de groupes d'analyse de la pratique. Le diagnostic réalisé met en évidence plusieurs constats : un isolement professionnel exprimé par les assistants maternels, des questionnements récurrents autour des pratiques éducatives (accueil de l'enfant, gestion des émotions, relation avec les familles), ainsi qu'un besoin de prise de recul face aux situations complexes rencontrées au quotidien. Ces temps sont animés par un intervenant qualifié extérieur, garant du cadre, de la méthodologie et de la neutralité des échanges. Ils sont proposés de manière régulière, sur la base du volontariat, en petits groupes favorisant la participation de chacun. Par cet engagement, le RPE affirme sa volonté de soutenir activement la professionnalisation des assistants maternels et de contribuer à une amélioration continue des pratiques au service des enfants et des familles.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Mise en place de groupes d'analyse de la pratique à destination des assistants maternels volontaires, animés par une psychologue. Ces temps d'échange permettent d'aborder des situations professionnelles concrètes dans un cadre bienveillant et confidentiel.	Intervention d'une psychologue extérieure qualifiée Mise à disposition d'une salle adaptée Temps de coordination et d'organisation assuré par le RPE Budget dédié à la rémunération de l'intervenante	Réduction du sentiment d'isolement professionnel Amélioration des pratiques professionnelles Renforcement des compétences relationnelles et éducatives Meilleure gestion des situations complexes	Mise en place sur l'année (6 séances par an) Bilan annuel en fin d'année Toute la période du prochain agrément : 2026 -2031	Nombre de participants par séance Taux de participation / fidélisation Retours qualitatifs des participants (questionnaires, échanges) Évolution des besoins exprimés par les professionnels

➤ **Accompagner le parcours de formation des professionnels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le Relais Petite Enfance (RPE) joue un rôle central dans l'information sur la formation continue des assistantes maternelles. Des réunions collectives sont organisées pour présenter les dispositifs de formation existants, les modalités d'accès, ainsi que les thématiques prioritaires en lien avec les besoins du territoire. Les professionnels expriment fréquemment un intérêt pour des sujets tels que le développement de l'enfant, l'accompagnement des émotions, la communication avec les familles, ou encore la réglementation.	Malgré un réel intérêt pour la formation, plusieurs freins subsistent : méconnaissance des dispositifs, complexité administrative, disponibilité limitée, isolement professionnel. L'enjeu est donc de renforcer l'accompagnement individuel et collectif vers la formation, de valoriser la montée en compétences des professionnels, et de soutenir leur professionnalisation continue tout au long de leur carrière. Par ailleurs, depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19, de nombreuses assistantes

	maternelles se sont familiarisées avec les modalités de formation à distance, ouvrant de nouvelles perspectives d'accès et de participation.
--	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Maintenir et favoriser le départ en formation des assistantes maternelles : – Proposer des formations adaptées aux besoins du territoire, en présentiel ou à distance, – Travailler en partenariat avec des organismes de formation spécialisés (IPERIA, HORISON, Croix Blanche...), – Informer et accompagner les professionnelles dans leurs démarches administratives.	- Mise à disposition de salles de réunion adaptées. - Outils informatiques, vidéoprojecteur, Tableau, mobilier. Documentation actualisée sur les dispositifs de formation. - Collaboration avec les organismes de formation.	- Meilleure connaissance des dispositifs de formation existants. - Augmentation du nombre de départs en formation. - Renforcement de la professionnalisation des assistantes maternelles	Toute la période du prochain agrément : 2026-2031	- Nombre de professionnels ayant suivi une formation. - Nombre de réunions d'information organisées - Nombre de partenariats établis ou renouvelés.



Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Sur le territoire, certaines d'assistantes maternelles rencontrent des difficultés à remplir leur capacité d'accueil. Ce phénomène est particulièrement marqué à certaines périodes de l'année. Le RPE est régulièrement sollicité par des professionnelles en recherche d'enfants à accueillir, ce qui témoigne d'une situation de sous-activité subie. Dans le même temps, certaines familles expriment des difficultés à trouver un mode d'accueil correspondant à leurs besoins (horaires, proximité, etc.).	La sous-activité, lorsqu'elle est subie, peut fragiliser économiquement les assistantes maternelles et impacter leur motivation. Elle peut aussi générer un turn-over ou une sortie du métier. L'enjeu est donc double : -Accompagner les professionnelles dans la valorisation de leur offre d'accueil (présentation de leur projet d'accueil, disponibilité, adaptation aux besoins des familles) ; -Faciliter le lien entre l'offre et la demande d'accueil sur le territoire, en développant des outils de communication, en renforçant la lisibilité de l'offre existante, et en sensibilisant les familles.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Valoriser l'activité des assistantes maternelles lors des rendez-vous du guichet unique avec les familles.	-Coordination avec les services Petite Enfance. - Présentation claire de l'offre d'accueil individuelle.	- Meilleure information des familles sur les modes d'accueil individuels. - Réduction des places vacantes chez les assistantes maternelles.	Toute la période du prochain agrément : 2026-2031	-Nombre de familles orientées vers des assistantes maternelles - Évolution du taux de places occupées.
2	Encourager les assistants maternels à construire et valoriser leur projet d'accueil afin de mieux faire connaître leur posture professionnelle, leurs valeurs éducatives, leur organisation quotidienne et leurs spécificités d'accueil.	-Des rendez-vous individualisés. -Des échanges autour de la posture professionnelle lors des temps collectifs.	-Valoriser les compétences et la réflexion professionnelle des assistants maternels. -Renforcer l'attractivité de leur offre d'accueil.	Toute la période du prochain agrément : 2026 -2031	- Nombre de professionnels ayant élaboré ou actualisé leur projet d'accueil.
3	Organiser des portes ouvertes au RPE après les commissions d'attribution des places en crèche.	-Mobilisation des assistantes maternelles volontaires. - Communication (affiches, site internet, flyers, etc.) - Mise à disposition des locaux du RPE.	- Offrir aux familles une meilleure visibilité sur l'accueil individuel. - Valoriser le métier et les compétences des assistantes maternelles. - Faciliter la rencontre directe entre familles et professionnelles.	Toute la période du prochain agrément : 2026 – 2031 (à la suite de chaque commission).	- Taux de participation des familles et des assistantes maternelles. - Nombre de mises en relation aboutissant à un contrat.

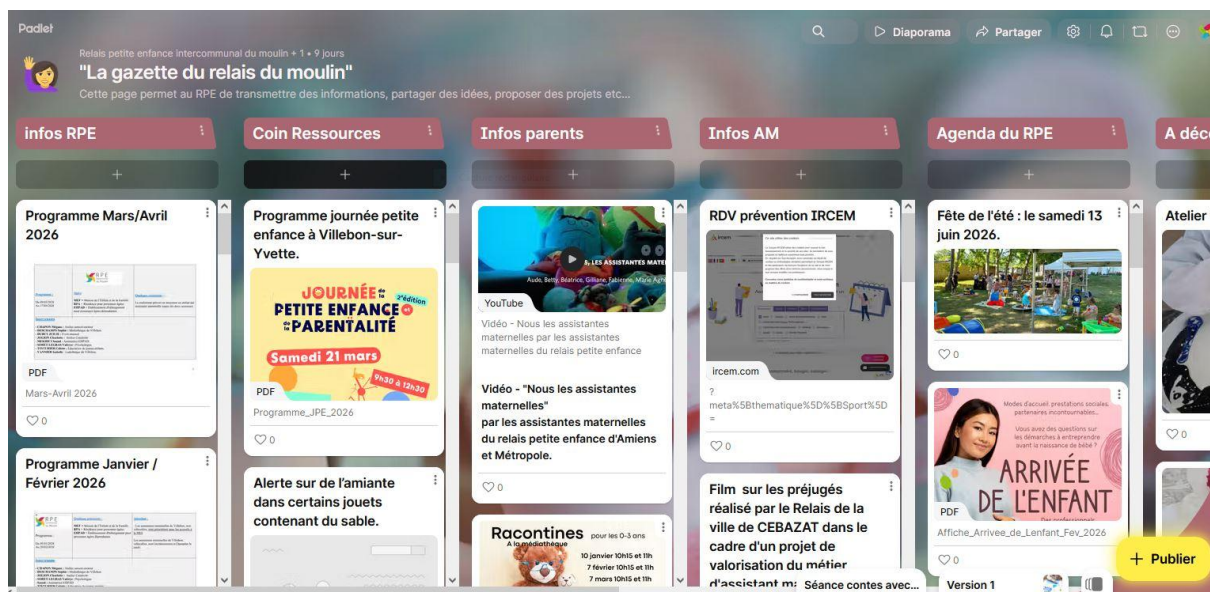


➤ **Promouvoir le métier d'assistant maternel**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le Relais Petite Enfance (RPE) constate une baisse progressive du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire, en lien avec des départs à la retraite non remplacés, des reconversions professionnelles. Parallèlement, les besoins des familles en modes d'accueil restent importants. Le métier d'assistante maternelle souffre encore d'une image parfois floue ou dévalorisée. Il est peu connu des personnes à la recherche d'orientation ou de reconversion professionnelle.	Le manque de renouvellement des professionnelles peut engendrer une tension sur l'offre d'accueil à moyen terme. Il est donc nécessaire de : - Renforcer la visibilité et l'attractivité du métier. - Valoriser les compétences et les pratiques professionnelles des assistantes maternelles, - Encourager de nouvelles vocations, notamment via des actions d'information.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Organiser des portes ouvertes à destination des familles.	- Mise à disposition de locaux du RPE. - Mobilisation d'assistantes maternelles volontaires. - Support de présentation du métier.	- Faire découvrir concrètement le métier. - Créer des vocations. - Valoriser les pratiques professionnelles.	Toute la période du prochain agrément : 2026 – 2031 (1fois par an)	- Nombre de participants. - Nombre de vocations ou démarches engagées (pré-inscriptions, formations, etc.).

2	Rédiger et diffuser des articles dans les magazines municipaux.	-Temps de rédaction par l'animatrice du RPE - Appui du service communication des collectivités	- Informer un large public sur le métier. - Lutter contre les idées reçues. - Valoriser les témoignages de professionnelles en poste.	Toute la période du prochain agrément : 2026 – 2031 (1 à 2 articles par an).	-Nombre d'articles publiés.
3	Diffuser les flyers du RPE présentant le métier.	Flyers existants mis à disposition dans les lieux stratégiques : guichet unique, les mairies, ainsi que les services culturels accueillant du public (ludothèque, médiathèque, etc.).	-Améliorer la visibilité du métier auprès du grand public. - Inciter à contacter le RPE pour un premier échange ou une réunion d'information.	Toute la période du prochain agrément : 2026 – 2031 (diffusion continue)	Nombre de contacts générés auprès du RPE.
4	Création d'un Padlet interactif « La Gazette du relais du moulin» destiné aux assistantes maternelles et aux familles, servant de plateforme centralisée pour partager les informations du RPE.	Mobilisation du responsable/animateur du RPE pour la conception, la mise à jour et la modération du Padlet ; outils numériques adaptés. Mise à jour régulière. Suivi tout au long de l'année.	Meilleure accessibilité à l'information pour les familles et les professionnelles ; renforcement de la communication et du lien entre le RPE et ses usagers ; valorisation des initiatives locales et des pratiques professionnelles.	Toute la période du prochain agrément : 2026 – 2031 (diffusion continue)	Nombre de publications et mises à jour effectuée



➤ La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée					
Le Relais Petite Enfance ne s'inscrit pas dans la mission renforcée de promotion de l'accueil individuel. Toutefois, dans le cadre de ses missions socles, le relais contribue à la valorisation de l'accueil individuel sur le territoire. Il informe les familles sur les différents modes d'accueil, accompagne leur choix en fonction de leurs besoins et met en relation les parents avec les assistants maternels disponibles. Dans cette dynamique, le relais organise notamment des journées portes ouvertes, permettant de faire connaître le service, de valoriser le métier d'assistant maternel et de favoriser les échanges entre professionnels et familles. Le relais participe également à la promotion du métier d'assistant maternel à travers ses actions d'information, ses temps collectifs et ses échanges avec les partenaires locaux.					

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Organisation de journées portes ouvertes du Relais Petite Enfance à destination des familles et des futurs professionnels. Ces	Mobilisation de l'animatrice du RPE Participation volontaire des assistants maternels	Meilleure connaissance du RPE par les familles Valorisation de l'accueil individuel	1 journée par an Périodes privilégiées : après les commissions d'attribution	Nombre de participants (familles / professionnels) Nombre de contacts ou mises en

	temps permettent de présenter les missions du relais, de valoriser l'accueil individuel et le métier d'assistant maternel, et de favoriser les échanges entre parents et professionnels.	Mise à disposition des locaux et du matériel pédagogique Supports de communication (affiches, flyers, site internet, réseaux sociaux) Temps de préparation et de coordination	Renforcement de l'attractivité du métier d'assistant maternel Mise en relation facilitée entre familles et professionnels	des places dans les EAJE Bilan réalisé à l'issue de chaque action	relation suite à l'événement Retours qualitatifs des participants (questionnaire de satisfaction) Taux de participation des assistants maternels
--	--	--	---	---	---

Modalités de pilotage et d'évaluation du RPE :

Comité de pilotage

Un comité de pilotage se réunit une fois par an. Il regroupe l'ensemble des partenaires institutionnels du RPE (CAF, services municipaux, PMI, élus des trois communes et responsables des pôles petite enfance)

Ce temps de travail collectif permet, dans un premier temps, de dresser un état des lieux du fonctionnement du service à partir d'indicateurs partagés (fréquentation, typologie des publics accueillis, évolution de la demande, taux d'occupation, etc.). Il offre également d'analyser de manière qualitative et quantitative les données d'activité, afin d'identifier les besoins émergents du territoire et les éventuelles difficultés rencontrées.

Présentation du bilan financier.

Le comité de pilotage constitue aussi un espace d'évaluation des actions mises en œuvre au cours de l'année écoulée : pertinence des actions proposées, adéquation avec les attentes des familles et des professionnelles, impact sur le développement de l'offre d'accueil et sur la qualité du service rendu.

Enfin, il permet de définir collectivement les axes d'évolution et les perspectives de développement du RPE, en cohérence avec les orientations des politiques publiques locales et les besoins repérés. Il favorise ainsi la coordination entre les différents partenaires et contribue à l'amélioration continue du service.

Annex 1 : Fiche de poste

Responsable Relais Petite Enfance (RPE) Intercommunal Champlan, Villejust, Villebon-sur-Yvette

Missions

Accompagnement des familles dans la recherche d'un mode d'accueil

Informar les parents sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire, en particulier l'accueil individuel à domicile.

Accompagner les familles dans leurs démarches et leur rôle de particulier employeur (droits, obligations, contractualisation) conformément aux missions nationales des RPE.

Participer au recensement des besoins des familles dans le cadre de l'obligation légale.

Orienter les parents vers les interlocuteurs appropriés (PMI, CAF, EAJE...).

Création et animation d'un lieu ressource pour les familles et les professionnels

Proposer un espace d'information, d'écoute et d'échanges destiné aux parents, assistants maternels agréés et assistants parentaux.

Organiser des permanences d'accueil du public.

Garantir un cadre favorisant la socialisation des jeunes enfants lors des temps collectifs.

Animation et professionnalisation des assistants maternels et assistants parentaux

Organiser et animer des temps collectifs d'éveil, d'analyse de pratiques, de réflexion pédagogique et de rencontres interprofessionnelles.

Encourager la réflexion pédagogique autour des activités proposées.

Accompagner les professionnelles dans leur montée en compétences et soutenir la formation continue conformément au référentiel national RPE.

Organiser et animer des réunions d'information et des ateliers thématiques (droit du travail, posture professionnelle, développement de l'enfant...).

Pilotage territorial et observation des besoins (nouvelle obligation 2025-2026)

Mettre en œuvre l'observation des besoins du territoire :

Analyse démographique,

Évolution de l'offre d'accueil,

Besoins non couverts,

Difficultés de recrutement ou sous-activité des assistants maternels.

Participer au diagnostic territorial obligatoire en appui à la commune, devenue autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant à partir de 2025.

Contribuer à l'élaboration du schéma pluriannuel de maintien et développement des modes d'accueil.

Formuler des recommandations auprès de la collectivité pour adapter ou développer l'offre d'accueil.

Actions

Accueil et accompagnement des familles

Recevoir les parents en entretien individuel.

Renseigner sur les différents modes d'accueil et les accompagner dans la recherche d'un mode adapté.

Faciliter la compréhension des outils CAF (dont monenfant.fr) et des démarches employeur.

Accompagnement des assistants maternels et assistants parentaux

Accompagner individuellement et collectivement les professionnelles dans leur professionnalisation.

Soutenir l'organisation du travail lors des temps collectifs :

Aménagement de l'espace,

Réflexion pédagogique,

Transmissions,

Choix et planification des activités d'éveil.

Observer l'enfant, analyser ses besoins et partager ces observations avec les professionnelles.

Expliquer l'intérêt pédagogique et ludique des activités proposées.

Animation des temps collectifs

Organiser des ateliers d'éveil et des activités collectives sur les trois communes.

Adapter les propositions en fonction du développement de l'enfant et des besoins du territoire.

Gestion administrative, budgétaire et reporting

Réaliser le rapport d'activité annuel et le suivi des statistiques du RPE.

Élaborer et suivre le budget de fonctionnement du RPE.

Préparer les demandes de subventions CAF (PSU, aides spécifiques...).

Assurer une veille juridique et réglementaire sur les modes d'accueil.

Animation du réseau partenarial

Travailler en lien étroit avec la CAF, la PMI, la MSA...

Participer aux actions du réseau inter-relais et aux projets communs du territoire.

Collaborer avec les services municipaux (petite enfance, scolaire, culture, médiathèque...).

Encadrement et formation

Participer à l'accueil et à la formation des stagiaires.

Profil

Connaissances (savoirs)

- Psychopédagogiques
- Du développement psychomoteur
- Des règles d'hygiène et de sécurité
- Des gestes d'urgences
- Des techniques d'observation du jeune enfant
- Veille juridique sur la réglementation en matière de garde à domicile par des assistants maternels
- Dispositifs de formation professionnelle sur ce secteur

Compétences (savoir-faire)

- Adapter ses connaissances aux besoins individuels de l'enfant
- Gérer son temps en fonction des priorités et mettre en place des plannings équilibrés entre les temps collectifs, individuels et le travail administratif
- Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Prendre des initiatives adaptées

Aptitudes (savoir-être)

- Etre initiateur de projets sur le territoire
- Disponible, à l'écoute de l'enfant
- Faire preuve de diplomatie
- Faire preuve de tolérance, sans jugement et être dans l'accueil individuel
- Pouvoir se remettre en question. ; mettre à jour ses connaissances professionnelles et rester ouverte aux nouvelles pédagogies qui favorisent le bon développement de l'enfant
- Etre consciente de ses responsabilités et de ses limites
- Respect du secret professionnel et de l'obligation de discrétion et de réserve
- Sens du service public

Conditions d'exercice

Cadre statutaire	Catégorie	A
	Filière	Sociale
	Cadre d'emplois	Educateurs de jeunes enfants
Positionnement hiérarchique	Service d'affectation	Relais assistants maternels
	Place dans l'organigramme	Sous la responsabilité de la directrice du Pôle Enfance Education
	Niveau d'encadrement	Non encadrant
Conditions de travail	Lieu de travail	RAM Intercommunal (Villebon, Villejust, Champlan)
	Horaires	S'échelonnent entre 8h30 -19h00 (45 minutes de pause médiane)
	Contraintes particulières	-Nombreux déplacements sur les 3 communes -Travail dans un environnement très sonore ; -Contraintes ergonomiques ; -Travail dans un milieu à risques de contagion des différentes maladies infantiles ; -Le planning préétabli peut être modifié et des heures supplémentaires effectuées en fonction des besoins du service.
Qualifications requises	Diplôme	EJE
	Type(s) de CACES	☐ R.372m Catégorie(s) : ☐ R.386 Type(s) : ☐ R.389 Catégorie(s) : ☐ R.390 Option : Choisissez.
	Permis de conduire	☒ B ☐ C ☐ D ☐ E(B) ☐ E(C) ☐ E(D)
	Niveau d'habilitation électrique	☐ B0, H0V ☐ B1V, BR ☐ B2V, BR
	Niveau informatique	Intermédiaire
Autres	Autonomie et responsabilité	Autonome dans l'organisation du travail
	Polyvalence	oui
	Port de protection individuelle	Sans objet
	Groupe régime indemnitaire	Partie réservée à la Direction des Ressources Humaines
	Poste ouvrant droit à la NBI	Partie réservée à la Direction des Ressources Humaines

Signature du responsable hiérarchique direct

Date et signature de l'agent